

Les compteurs sont attachés au réseau électrique et par là-même propriété des communes. Depuis 2016, la compétence « réseaux » (électricité, éclairage public et gaz) a complété le champ d'actions d'Entre Beauce et Perche et par le biais du contrat de concession afférent, seule SYNELVA Collectivités est autorisée à installer et exploiter les dits compteurs.

Le déploiement est organisé en deux zones nord et sud avec une répartition des communes annexée au courrier.

La pose des compteurs sera réalisée sur rendez-vous par les techniciens de SYNELVA habilités et formés et par deux entreprises partenaires que sont SOLUTIONS 30 et SCOPELEC. L'intervention et la coupure associée durent en moyenne trente minutes.

Nous ne pouvons que vous inviter à contacter vos interlocuteurs de SYNELVA si vous souhaitez de plus amples renseignements.

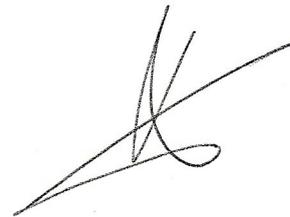
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Président,



Christian PAUL-LOUBIERE

Le Directeur Général,



Florent COLIN